



Réf. Farde e-Assemblées : 2499320

N° OJ : 117

Projet d'Arrêté - Conseil du 12/12/2022

Objet : Sa "Brussels Business Hubs".- Montant : 43.000,00 EUR.- Convention.

Le Conseil Communal,

Considérant que la Ville de Bruxelles a décidé de subsidier SA Brussels Hubs pour la gestion et l'occupation du bâtiment sis rue du Miroir 22 à 1000 Bruxelles;

Considérant qu'un montant de 43.000 € est prévu au budget ordinaire de 2022 à l'article 52009/32201 ;

Considérant qu'il est nécessaire de rédiger une convention entre la Ville de Bruxelles et la SA Brussels Hubs fixant les modalités pour le paiement du subside;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Échevins,

ARRETE :

Article unique : la convention entre la Ville de Bruxelles et la SA Brussels Hub est approuvée.

Annexes :

[Convention 2022 FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)